

Technique d'atténuation

Gestion par arrachage répété

Les renouées asiatiques stockent leurs réserves nutritives dans leurs rhizomes. L'arrachage répété des rhizomes superficiels autour des tiges provoque un affaiblissement rapide de la plante et peut conduire à l'éradication des petits massifs.

- + Affaiblissement assez rapide de la renouée
- + Peut conduire à son élimination sur le long terme
- + Peut être mis en œuvre presque partout



- Technique assez laborieuse se prêtant difficilement à la gestion des gros massifs (> 50 m²)
- Interventions manuelles à répéter fréquemment et nécessitant un suivi régulier



COMBINER LES TECHNIQUES

Permet de réduire la vigueur de la renouée avant bâchage (fiche A1) ou plantation (fiche A5). Utile aussi pour contrôler les repousses après bâchage (fiche A1) et injection (fiche A3).

Où ?

Applicable quasiment partout pourvu qu'un accès à pied soit possible et que le massif ne soit pas trop étendu. Difficile à mettre en œuvre sur les sols très secs ou très caillouteux. A privilégier là où des bénévoles ou une équipe d'ouvriers peuvent être facilement mobilisés pour la mise en œuvre.

Variante : Cette technique peut aussi être utilisée pour gérer la périphérie des gros massifs de renouées et contenir leur expansion latérale.

QUAND ?

Un arrachage une fois par mois entre avril à septembre (à répéter durant au moins 3 ans). Eviter autant que possible de mener l'opération en conditions trop sèches (sol difficile à creuser) ou trop humides (rhizomes difficiles à séparer de la terre).

PRÉCAUTIONS

La base de la tige et la partie supérieure des rhizomes (collet racinaire) sont parsemées de nombreux bourgeons permettant aux renouées de se régénérer. Ces organes ne doivent en aucun cas être dispersés dans l'environnement.





On veillera à bien nettoyer les outils après la gestion afin de ne pas déplacer de fragments de rhizomes vers d'autres sites.

CONTRAINTES LÉGALES

Il n'y a pas de contrainte légale concernant la mise en œuvre de cette technique.

MISE EN ŒUVRE

1. Délimitation de la zone à traiter

Délimiter précisément la zone à traiter avec des piquets bien visibles pour faciliter son inspection régulière après la première campagne d'arrachage.

2. Extraction de la plante

Extraire la tige, le collet racinaire et les rhizomes superficiels du sol à l'aide d'une bêche ou d'une fourche-bêche. Travailler en binôme si possible (1 opérateur pour manier la bêche et 1 opérateur pour tirer sur les rhizomes). Rassembler les tiges et les rhizomes après les avoir sommairement débarrassés de la terre qui les entoure. Ne pas remblayer le terrain après arrachage afin de provoquer l'assèchement des morceaux de rhizomes restés en place. Répéter cette intervention une fois par mois en période de végétation durant trois années au moins (tant qu'on observe des repousses). Espacer progressivement les interventions à mesure de la diminution de la vigueur de la plante.

3. Elimination des résidus de gestion

Détruire les résidus de gestion selon les modalités décrites en annexe.

4. Suivi post-gestion

Assurer un suivi régulier du site durant plusieurs années après la disparition apparente de la renouée afin de pouvoir détecter l'apparition de nouvelles repousses et intervenir le cas échéant.



ÉRADIQUER LES PETITS MASSIFS DE RENOUÉES PAR ARRACHAGE RÉPÉTÉ?

Plus la surface du massif de renouée est réduite, moins puissant sera son système de rhizomes. Les jeunes massifs non encore dotés de rhizomes profonds peuvent être éliminés par arrachage répété, en particulier s'ils poussent en conditions ombragées.

Cet objectif sera d'autant plus vite atteint que l'opérateur est capable d'extraire du sol une part importante des rhizomes lors des premières opérations d'arrachage.

REMERCIEMENTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Merci à Pierre Dumortier, Olivier Guillitte, François Laviolette et Marijke Thoonen pour les expériences partagées en lien avec la mise en œuvre de cette technique.

Voir aussi pour plus d'informations :

- Oldenburger J., Penninkhof J., de Groot C. & Voncken F. (2017) [Praktijkproef bestrijding duizendknoop. Probos](#), Wageningen, 66 pp.
- Thoonen M. & Willems S. (2018) [Invasieve duizendknoop in Vlaanderen : een kader voor goed beheer](#). Instituut Natuur- en Bosonderzoek, Brussel.

Crédits photographiques : Etienne Branquart [2, 3] et Renkumse Duizendknoopbrigade [1]

GESTION DES DECHETS VERTS DE RENOUÉES ASIATIQUES

Les renouées asiatiques peuvent facilement se bouturer à partir de fragments de tige ou de rhizomes. Les déchets verts produits par la coupe de leurs parties aériennes ou par l'arrachage de leurs rhizomes doivent faire l'objet d'une gestion adéquate pour éviter de favoriser l'extension des massifs et la dispersion des renouées dans l'environnement. Les techniques suivantes peuvent être appliquées pour détruire ces déchets verts.

1. TIGES VERTES

Les tiges vertes de renouée doivent être rassemblées, exportées et détruites après la fauche selon les techniques décrites ci-après. Le maintien sur site de tiges coupées ne peut être envisagé que dans le cas spécifique de la fauche répétée (fiche A6).

1.1 Mesures générales

En période de végétation, il y a lieu de procéder à la destruction des déchets verts résultant de la coupe des parties aériennes des renouées asiatiques.



Après avoir été sectionnées, les tiges doivent être rassemblées et détruites par incinération ou traitées dans un centre de compostage industriel agréé. Elles peuvent aussi être exportées et mises à sécher sur une bâche ou sur une surface bétonnée pour autant que le site de séchage ne soit pas fréquenté par le public et soit situé bien à l'écart des cours

d'eau. Les tiges ne pourront être déplacées avant leur séchage complet.

Il est impératif de ne pas transporter de déchets verts de renouée sans s'assurer qu'ils sont bien couverts ou emballés, de sorte qu'aucun fragment ne puisse se perdre durant le trajet. On veillera aussi à bien nettoyer les outils et les roues des véhicules au sortir du chantier ainsi que les bennes après le transport pour éviter de disséminer des fragments de tiges.

1.2 Cas particulier de la fauche répétée

Les repousses de renouées sectionnées à la suite d'une fauche répétée (taille < 60 cm, voir photo) peuvent être laissées sur site. La récurrence des travaux et les caractéristiques des déchets verts inhérents à cette technique (jeunes pousses non lignifiées) réduit en effet fortement la probabilité de bouturage de ces déchets verts.



A contrario, les grandes tiges lignifiées de renouées ne peuvent être stockées ou compostées sur site. Ces pratiques s'assortissent en effet d'une très forte probabilité de reprise de la plante.

2. TIGES SÈCHES

Les tiges sèches subsistant au-delà de la période de végétation ne sont plus en mesure de se bouturer. Après les premiers froids, elles peuvent être éliminées sans risque par n'importe quelle technique, pour peu que l'on veille à ne pas arracher les collets ou les rhizomes de la plante, actifs en toute saison. Elles seront coupées à plus de 20 cm au-dessus de la surface du sol.



3. FRAGMENTS DE RHIZOMES ET COLLETS RACINAIRES

Du fait de leur importante capacité de bouturage, les fragments de rhizomes et les collets racinaires (zone située à la jonction entre les organes aériens et souterrains de la plante) issus de l'arrachage de la renouée (fiche A2) doivent être détruits minutieusement. Ils seront rassemblés sur une bâche, dans une brouette ou dans un conteneur avant d'être exportés et éliminés par incinération ou par compostage industriel.



Dans les sites difficilement accessibles, non fréquentés par le public et situés à l'écart des cours d'eau, ils pourront aussi être incinérés directement sur site, après avoir été mis en tas et mélangés avec des tiges sèches de l'année précédente.